

1 0 AOUT 2016

Affaire suivie par : « Cabinet du Maire

Réf : JPB/BS/FB/ E 7015 / S 2016 - 279

Tel: 01.60.89.71.44 Fax: 01.60.89.71.20

> Monsieur Claude COMBRISSON Président Association Corbeil-Essonnes-Environnement 13 rue 14 juillet 91100 CORBEIL ESSONNES

Cher Monsieur,

Vous attirez mon attention sur la circulation des poids lourds dans Corbeil-Essonnes, et particulièrement sur le secteur Laguide/Robinson.

Conformément à l'arrêté 2013/845 en date du 21/06/2013 portant règlementation permanente de la circulation et du stationnement des véhicules de transport de matières dangereuses et des véhicules de plus de 3,5 tonnes, la Police Municipale opère au quotidien des contrôles de poids lourds et ponctuellement effectue des contrôles systématiques de poids lourds à certaines entrées de la ville.

L'uniformisation des panneaux d'interdiction de circulation et de stationnement de ces catégories de véhicules et la contribution du CSU (Centre de Supervision Urbain) complètent les mesures d'application de l'arrêté en vigueur.

Pour ce qui concerne précisément le secteur Laguide/Robinson, je vous informe que des instructions ont été données à la police municipale afin que les agents procèdent à des contrôles fréquents des poids lourds en circulation.

Par ailleurs, un rappel des consignes de desserte a été adressé à l'entreprise INAPA.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pour le Maire et par délégation Regis CAUDRON Adjoint au Maire

délégué à la prévention, à la sécurité et au quartier Pressoir Prompt Sieur le Maire :

Tous les courriers sont à adresser à M